

UN PROJET ÉOLIEN DE TERRITOIRE, PAR LE TERRITOIRE ET POUR LE TERRITOIRE

Ça veut dire quoi, au juste ?

L'association de Neoen, développeur d'énergie renouvelable français expérimenté, et de la SEM Terr'EnR, structure semi-publique, permet de concevoir un projet de qualité s'appuyant sur un nouveau modèle économique. Dans ce cadre, les collectivités participent au développement du projet dès les premières étapes, dont le financement des études, et demeurent actionnaires jusqu'à la fin de vie du parc. Outre le partage de la valeur générée, cela garantit la prise en compte de l'intérêt général dès sa conception.



L'association étroite des élus...

- **2020** : La zone d'étude a d'abord été identifiée dans le cadre du Schéma éolien porté par le SCoT des Vosges Centrales et validé par les élus de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire.
- **Fin 2021** : Les maires des trois communes concernées ont ensuite été individuellement rencontrés dès le début du projet de Solenval.
- **Fin 2022** : Un comité de suivi, réunissant la Présidente de la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire et les maires des 3 communes de projet et de la commune voisine de Villers, se réunit régulièrement pour faire le point sur l'avancée du projet.
- **Avril 2023** : Celui-ci a également été présenté à l'ensemble des élus des 4 conseils municipaux.



Des retombées locales

Les retombées locales sont multiples : taxes payées par l'exploitant éolien, mesures d'accompagnement, produit de la vente d'électricité. **Le parc éolien générera ainsi des ressources fiscales nouvelles pour les collectivités locales, dont le montant dépendra du nombre d'éoliennes et de leur puissance.** Ces ressources participeront au développement de projets et services publics.

Au-delà, grâce à l'implication de la SEM Terr'EnR dans le projet de Solenval, une partie des bénéfices liés à l'exploitation du parc sera captée et réinvestie directement localement. Un dispositif de participation citoyenne sera également proposé aux habitants qui le souhaitent.

... et des habitants

Les porteurs de projet sont attachés à l'idée de travailler en toute transparence avec vous. Des outils d'information et des temps de rencontre ont ainsi été prévus.

- **Un porte-à-porte** organisé en mai 2023 pour se mettre à votre écoute.
- **Des lettres d'information** régulièrement distribuées pour vous présenter l'avancée du projet.
- **Une page web dédiée** pour vous informer en continu : www.terr-enr.fr/page/Solenval.html

Au-delà, d'autres temps d'échanges pourront être organisés en fonction de vos retours : nous vous en tiendrons informés.



Une énergie produite localement

Le territoire des Vosges centrales a adopté une politique énergétique ambitieuse : d'ici à 2050, sa production d'énergies renouvelables devra couvrir l'ensemble de sa consommation. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet éolien de Solenval, en **renforçant l'autonomie énergétique du territoire.**

Objectif de progression de la part de l'éolien dans la consommation d'électricité des Vosges centrales



Estimation en 2030

17 % des besoins électriques seront couverts par l'éolien



Estimation en 2050

54 % des besoins électriques seront couverts par l'éolien

PROJET ÉOLIEN DE SOLENVAL

Communes d'Ahéville, Velotte-et-Tatignécourt, Vroville

Lettre d'information | Mai 2023

Madame, Monsieur,

Un projet de parc éolien est actuellement à l'étude sur les communes d'Ahéville, Velotte-et-Tatignécourt et Vroville. **L'objectif ? Produire localement de l'électricité verte à partir d'une ressource renouvelable.**

Ce projet éolien est co-porté par Neoen, société française spécialisée dans les énergies renouvelables, et la Société d'économie mixte (SEM) Terr'EnR, une société locale détenue à 71% par des acteurs publics, notamment la communauté de communes Mirecourt-Dompaire. **Ce montage, favorisant la prise en compte de l'intérêt général, permet plus facilement au territoire, aux communes et aux habitants d'être parties prenantes du projet.**



Notre volonté : produire localement de l'électricité verte à travers un projet de territoire bénéfique aux collectivités et aux habitants.

Convaincus que l'information et l'écoute des habitants sont indispensables à la réussite d'un tel projet, nous avons souhaité venir à votre rencontre, en complément des premiers échanges avec les élus de votre territoire.

Vous pourrez découvrir dans cette lettre d'information l'état d'avancement du projet. **D'autres supports d'information et d'autres temps de rencontre seront prévus au cours des prochains mois : nous souhaitons en effet être particulièrement attentifs à vos préoccupations et disponibles pour répondre à vos interrogations.**

En vous en souhaitant une bonne lecture,

L'équipe projet

NEOEN



Neoen,
le savoir-faire éolien

Fondé en 2008, Neoen est le 1er producteur indépendant français d'énergie 100% renouvelable. Présent dans 16 pays, il exploite d'ores et déjà 35 parcs éoliens et 63 centrales solaires à travers la France. Fort de cette solide expérience, Neoen s'attache à concevoir des projets de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales.

Plus d'info : www.neoen.com

Terr'EnR
Société d'économie mixte
Énergies Nouvelles des Vosges Centrales

SEM Terr'EnR,
l'expertise du territoire

Créée fin 2019, la SEM Terr'EnR est une Société d'économie mixte (SEM) : elle est détenue à 71 % par des collectivités locales, dont la communauté de communes et la région Grand-Est. Elle a pour vocation d'accompagner la stratégie d'autonomie énergétique du territoire, en favorisant des projets concertés, intégrés à leur environnement et proposant un investissement participatif citoyen.

Plus d'info : www.terr-enr.fr



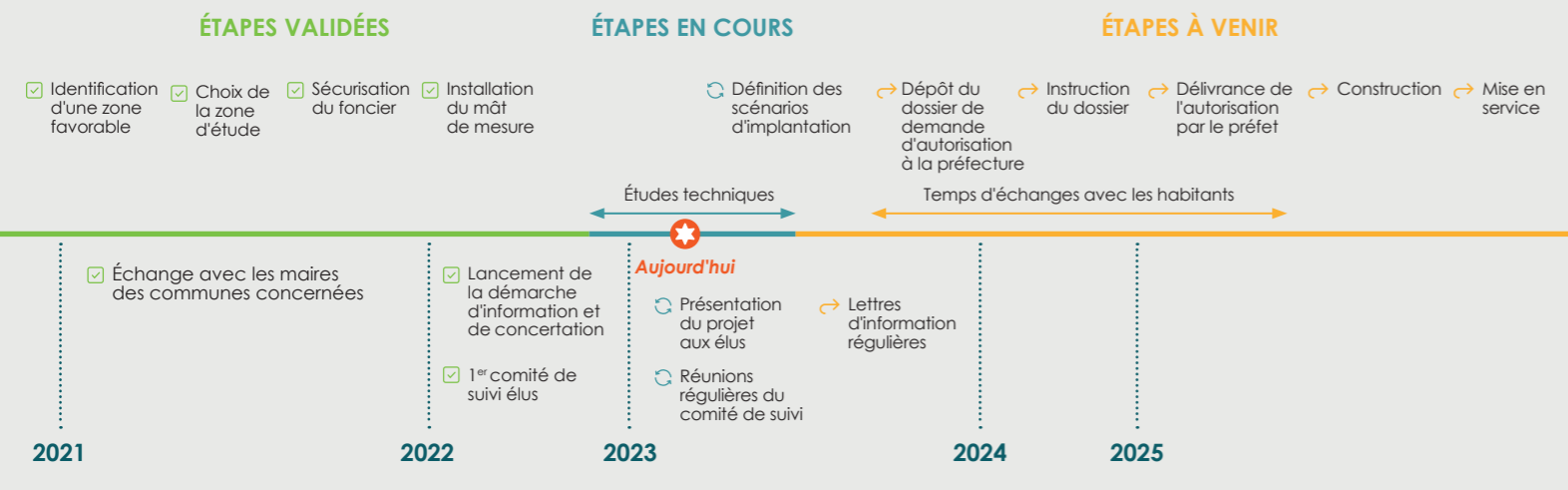
Contact

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
→ www.terr-enr.fr/page/Solenval.html

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.
→ contact@projet-eolien-solenval.fr

UN PROJET AU LONG COURS

De l'identification d'un site à la mise en service du parc, le développement d'un projet éolien est très encadré et jalonné de nombreuses étapes.



Une zone propice

Un parc éolien ne peut pas être construit n'importe où. La zone d'étude du projet de Solenval a d'abord été choisie pour son bon potentiel en vents : ils doivent y être réguliers, ni trop forts, ni trop faibles. Les données récoltées par le mât de mesure, implanté en mars 2022, permettront de confirmer et de préciser ce potentiel.

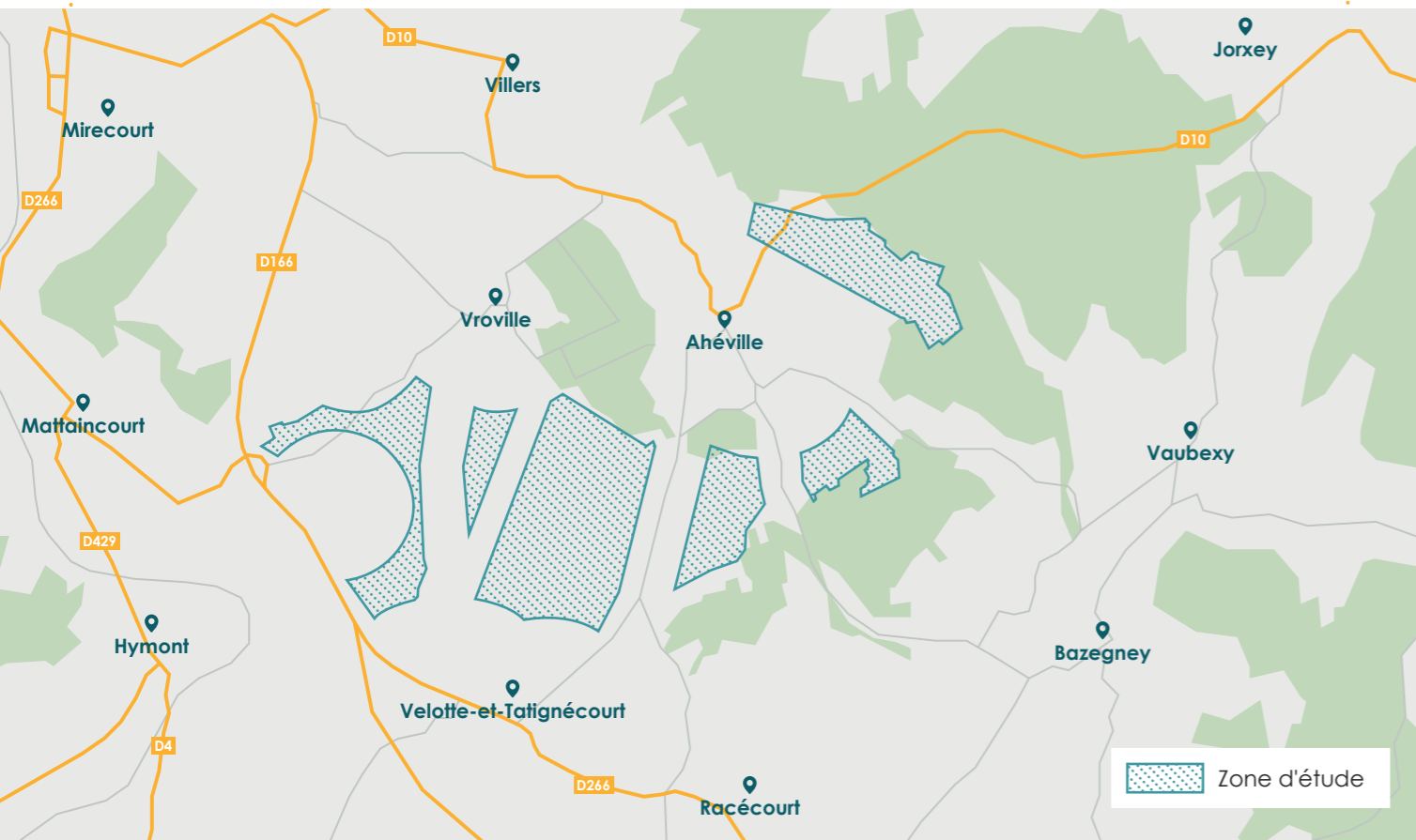
Par ailleurs, la zone d'étude a été définie en respectant les nombreuses contraintes techniques et réglementaires qui s'imposent en France : éloignement minimal de 500 mètres par rapport aux habitations et de 100 mètres des routes, ou encore évitement des zones situées sous radars militaires par exemple.



Un potentiel de 4 à 8 éoliennes, d'une puissance de 2 à 4 MW chacune



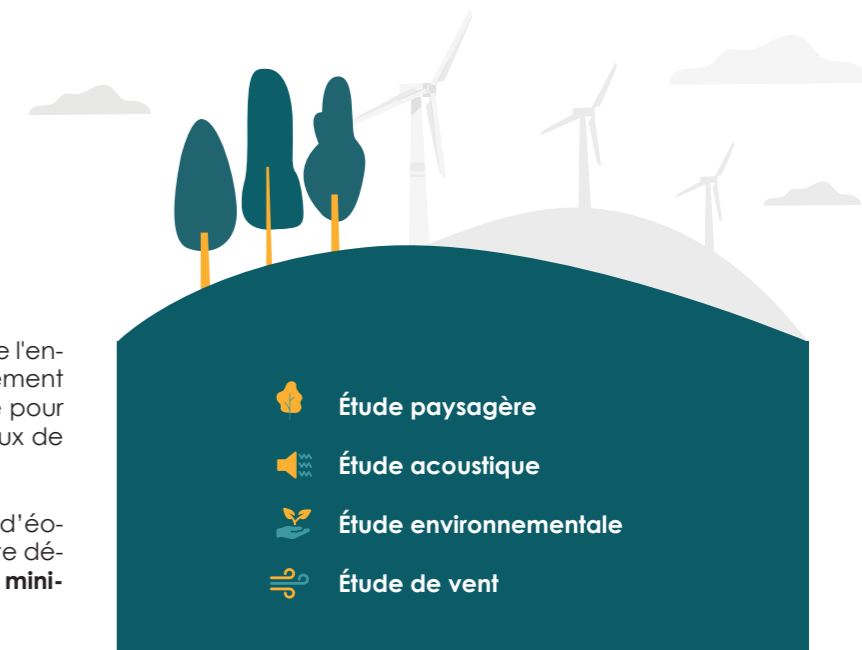
Entre 16 800 et 67 200 MWh d'électricité produits par an, au minimum équivalence de la consommation de 4 500 foyers (Source : « Observatoire des marchés de détail du 3^e trimestre 2021 ») : Un foyer français consomme en moyenne 3,6 MWh par an)



À quoi servent les études ?

L'implantation d'un parc éolien est régie par le code de l'environnement. Une série d'études techniques, actuellement menées par des experts indépendants, est nécessaire pour concevoir un projet adapté au territoire et respectueux de son environnement.

C'est sur la base de leurs conclusions que le nombre d'éoliennes, leur emplacement et les modèles seront ensuite définis, afin de maximiser la production électrique et de minimiser les impacts du parc.



Pourquoi développer l'éolien ?



Pour lutter contre le réchauffement climatique en diminuant le rejet de CO₂.



Pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nous protéger de l'envolée de leurs prix.



Pour sécuriser notre approvisionnement en électricité en diversifiant le mix français.

L'INDISPENSABLE ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Explosion du coût des énergies fossiles, tensions sur l'approvisionnement en électricité avec la faible disponibilité du parc nucléaire, réchauffement climatique et décarbonation de nos modes de vie... Le contexte que nous traversons rend d'autant plus urgent le développement des énergies renouvelables.

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en la matière, déclinés dans un document officiel, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Celle-ci prévoit le quasi doublement de la puissance éolienne installée d'ici à 2028. L'éolien fait en effet partie des énergies indispensables pour atteindre un mix énergétique français décarboné, comme le soulignent l'ADEME (Agence de la transition écologique), ou encore RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La France possède le 2^e gisement européen en vents ! Le projet de parc éolien de Solenval participera, à son échelle, au développement de la production d'électricité verte.

ILLUSTRATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉOLIEN EN FRANCE

